

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Mercredi 1<sup>er</sup> février 2012

**Participants :**

S. NOEL – P. GARCIN – M. GUFFON-LOOS – C. HENON – C. MAISTRE – MP. MARTIN – E. PRICOT –  
A. ROUX – C. ROUX – L. TESSIER

**Secrétaire de séance :**

E. PRICOT

---

Début de séance à 20 heures

1) Subvention de 10.000 € au titre de réserve parlementaire

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Maire pour la rénovation de l'ancien grenier de la Frasse. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Présentation de l'état d'avancée de la future Communauté de Communes

Christian HENON présente :

- la note d'orientation générale rédigée par les DGS<sup>1</sup> et secrétaires de Mairie de la future Communauté de Communes,
- la synthèse des thèmes abordés lors des réunions hebdomadaires de travail de septembre à décembre 2011 ainsi que les points inscrits dans le projet mais non traités à ce jour,
- les modalités de gouvernance du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). A défaut d'accord, la représentativité de chacune des communes au sein de la future Communauté de communes se fera au prorata du nombre d'habitant. Les discussions sont actuellement en cours.
- Une synthèse de ces documents étudiés par tous les élus au conseil municipal sera présentée en réunion plénière jeudi 9 février à 19 heures en mairie.
- Anne DUCRETTET, DGS de Thyez, va conduire sous la responsabilité de M. CATTALA, Maire de Thyez, une réflexion sur la gestion des déchets intercommunaux. C. HENON est nommé titulaire pour représenter Nancy sur Cluses. E. PRICOT est nommé suppléant.

3) Mise à disposition de salle de réunion aux candidats aux législatives

Le conseil délibère à l'unanimité en faveur de la mise à disposition gratuite de salle communale pour la tenue de réunion publique des candidats aux législatives.

---

1 DGS : Directeur Général des Services

#### 4) Questions diverses

##### CDDRA<sup>2</sup> :

Le conseil délibère à l'unanimité en faveur du portage de la charte forestière par le SIVM du Haut-Giffre. Christian HENON et Alain ROUX sont désignés pour représenter la commune dans les réunions ayant trait à ce projet.

##### Ski :

Visite d'exploitation de la station. Les corrections aux remarques effectuées lors de cette visite seront apportées au plus tôt.

Il est observé de plus en plus fréquemment des randonneurs à ski et à raquettes qui traversent les pistes en de nombreux endroits. La Mairie recherchant la meilleure entente entre tous les pratiquants de sport d'hiver, une information rappelant les règles de bonnes conduites sera installée aux départs identifiés des randonnées.

Le suivi par M. GUFFON-LOOS et P. GARCIN des heures effectuées par le personnel de la station devrait permettre de réduire le volume d'heures supplémentaires en fin de saison.

##### Bois :

L'ONF<sup>3</sup> a transmis pour avis à la commune le relevé de martelage pour l'année 2012 (45m<sup>3</sup> de hêtre et 85 m<sup>3</sup> de chablis). Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

La SEA<sup>4</sup> a été sollicité pour l'entretien de l'alpage de Vormy et la mise en place de bâche ainsi que pour mener une réflexion sur l'ouverture de l'alpage du Pare (quel projet ? à quelle échelle ? coupe blanche ou autre ?).

##### Servitude de passage :

Le conseil autorise Madame le Maire a signé la servitude de passage avec Madame FAVRE devant permettre aux skieurs d'emprunter le couloir derrière le foyer de ski et d'accéder à la piste des Chavannes.

##### Déneigement :

Lors du passage des chasse-neige du Conseil Général, certaines sorties d'habitations se trouvent bloquées par des moraines de neige. E. PRICOT est chargé de demandé au CERD<sup>5</sup> de Cluses d'être attentif à ce problème à l'avenir.

---

2 CDDRA : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

3 ONF : Office Nationale des Forêts

4 SEA : Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie

5 CERD : Centre d'Exploitation des Routes Départementales

**RAPPEL : Utilisation d'engins à moteur :**

Afin d'assurer la tranquillité du voisinage, il est demandé à tous les habitants d'observer quelques règles concernant l'utilisation d'engins à moteur (tondeuses, fraises à neige, etc...). Un arrêté préfectoral du 26 juillet 2007 limite en effet l'utilisation de ces appareils de jardinage et de bricolage aux heures suivantes :

- de 8h30 à 19h00 les jours ouvrables
- de 9h00 à 12 H00 et de 14h30 à 19h00 les samedis
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Natura 2000 :

Une demande de subvention est en cours d'élaboration pour l'étude de la population du tétras lyre.

Des nuisances dues à la prolifération de chats dans l'ancienne scierie :

Plusieurs habitants ont remarqué le grand nombre de chats autour de l'ancienne scierie aux Combes de la Frasse. C. HENON se charge de se renseigner auprès de la SPA à Arthaz sur les possibilités, modalités et coût d'interventions éventuelles.

Fours à pain :

Afin d'assurer la gestion, l'entretien et la préservation des fours à pain, véritable patrimoine communal, la Mairie prévoit d'en régulariser le statut. Ces bâtiments sont aujourd'hui pour la plupart en propriété indivise entre les habitants de notre village, héritage du passé où ces installations étaient construites par tous les habitants, utilisés et entretenus par eux-mêmes. Ce n'est aujourd'hui plus le cas et il convient pour la commune de s'en rendre propriétaire afin de faciliter certains actes de gestion courante (assurance, entretien, etc...)

Journée de la défense :

M. Jean Pierre CAUX y a représenté la commune de Nancy sur Cluses.

Remerciements :

Le club de l'Amitié remercie la commune pour la mise à disposition de la Cure.

Fin de séance à 22h30